

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CF878

présenté par
M. Serva, M. Molac, M. de Courson et M. Bataille

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Administration générale et territoriale de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	96 000	0
<i>dont titre 2</i>	96 000	0
Vie politique	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	96 000
<i>dont titre 2</i>	0	96 000
TOTAUX	96 000	96 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a vocation à financer la retour d’une mission préfectorale sur Marie-Galante. En effet, une mission provisoire de 6 mois a été mise en place sur Marie-Galante entre mai et novembre 2022. Le départ de cette mission a été regretté par les élus locaux. Elle a permis de fluidifier le dialogue entre les élus Marie-Galantais, la population et l’État.

En ce sens, il est procédé aux mouvements de crédits suivants :

- une hausse en AE et CP T2 de 96 000 euros sur l'action 05 du programme « Administration territoriale de l'État ».
- une baisse d'un même montant de 96 000 euros en AE et CP T2 sur l'action 01 du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ». Cette baisse vise uniquement à assurer la recevabilité financière de l'amendement, les auteurs de cet amendement demandent donc au Gouvernement de lever le gage.